

Projet pédagogique

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Accueil de loisirs sans hébergement Groupe

Scolaire Rue des
Carignans 34160
Sussargues TEL:
04/67/86/59/21 Courriel:

mds.jeunesse@orange.fr

N° D'agrément :

Responsables légal : Madame LLORET Eliane, Maire Elu

responsable : BERTAUD Xavier
Directeur ALSH: VIGOUROUX Jean-Nicolas

Projet pédagogique Sussargues 2014

1. Contexte et diagnostic	2
2. Présentation générale	2
• Encadrement, rôle	2
Public	2
• Structure	3
 Horaires et périodes d'ouverture 	3
 Modalités d'inscription 	3
 Ressources matérielles 	4
 Ressources humaines 	4
3. Objectifs	4
 Objectifs généraux 	4
 Objectifs opérationnels 	5
 Organisation des activités 	6
 Organisation de la vie quotidienne 	6

4. Relations	7
 Relation entre les membres de l'équipe éducative 	7
 Relation entre l'équipe éducative et les enfants 	8
• Relation entre l'équipe éducative et les familles	8
5. Evaluation	8
 Evaluation du projet pédagogique 	8

1. Contexte et diagnostic

Depuis la rentrée 2013, la commune de Sussargues a mis en place la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

A ce jour des temps d'activités périscolaires sont organisés dans les écoles de la commune de 16h à 17h du lundi au vendredi proposant de nombreuses activités animées par des intervenants, divers enseignants, associations, personnels qualifiés...

De plus, la mairie avait pour projet la création d'un accueil collectif de mineurs, pour répondre à une très forte demande des parents et pour proposer des activités le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires, c'est donc pour cela qu'un coordinateur titulaire du BPJEPS et actuellement en cours de formation d'UCC « direction d'un accueil collectif de mineurs » a était recruté.

L'adoption d'un nouveau PLU va favoriser l'implantation de nouvelles familles dans la commune et devrait donc faire accroitre la population.

Une équipe d'animation a travaillé à l'élaboration de ce projet pédagogique en mettant en avant les objectifs du PROJET EDUCATIF TERRITORIAL.

2. Présentation générale

Encadrement, rôle:

L'encadrement de l'ACM répond aux exigences prévues par la réglementation et la législation des accueils collectifs de mineurs.

Soit un directeur /animateur, titulaire d'un BP JEPS APT et d'un UC ACM (en cour d'obtention) et d'un animateur titulaire du BAFA, des stagiaires BAFA seront également pris en stage. Selon les besoins l'équipe d'encadrement sera renforcée par des animateurs supplémentaires.

L'équipe pédagogique est chargée du bon déroulement de l'accueil des enfants et de leurs parents, de mettre en place les différentes activités conformément au projet pédagogique et au projet éducatif territorial, et assure leur sécurité morale et physique.

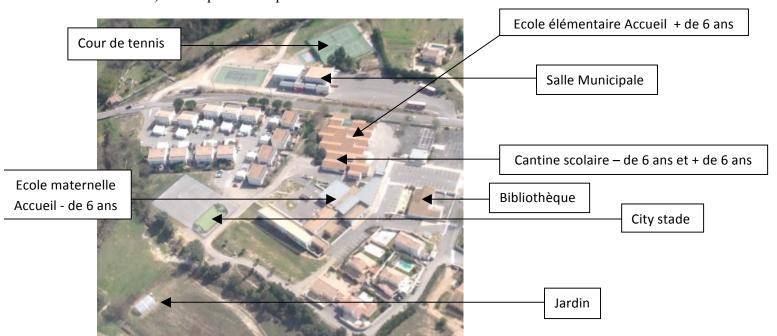
Public:

L'accueil collectif de mineurs s'adresse aux enfants exclusivement de la Commune de Sussargues âgé de 4 à 11 ans, issus de tous les milieux sociaux.

Structure:

L'accueil collectif de mineurs de Sussargues est une structure municipale, l'accueil ce fera dans les locaux du groupe scolaire rue des Carignans 34160 Sussargues.

Les activités se dérouleront dans les locaux de l'école et les alentours (city stade, terrain de sport, jardins familiaux, bibliothèque municipale, salle annexe, salle communale et les cours de tennis). Les repas seront pris dans la cantine de l'école.



Horaires et périodes d'ouvertures :

La structure propose une période d'ouverture, durant les vacances scolaires. Du lundi au vendredi, l'accueil des enfants se fait le matin de 7h30 à 9h00, le soir une plage de départ est fixée de 17h00 à 18h30.

Accueil + de 6 ans : Hall école élémentaire

Accueil – de 6 ans : Salle motricité école maternelle

Modalités d'inscription:

Les inscriptions s'effectuent auprès du coordinateur du service jeunesse. Un dossier d'inscription devra être rempli et accompagné des pièces à fournir (fiche sanitaire, autorisation droit à l'image, justificatif de domicile, attestation d'assurance, certificat d'aptitude aux activités sportives, autorisation d'hospitalisation, et le paiement) ainsi que le règlement intérieur signé par les parents et l'enfant.

La tarification se calcule selon les revenus des familles. Pour les séjours elle sera calculée en fonction du cout global et peut varier selon le contenu (hébergement, activités et repas).

Ressources matérielles :

La commune dispose de nombreuses ressources matérielles mises à disposition.

Les différentes infrastructures utilisées :

- L'ensemble du groupe scolaire, école élémentaire et maternelle pour les moins de 6 ans
- Salle polyvalente et salle de sport
- City stade et terrain de basket
- Bibliothèque et salle annexe
- Cours de tennis
- Jardin
- Terrain de sport

Ressources humaines:

La commune dispose de nombreux acteurs socio-culturels. Elle fait également participer les agents communaux à différentes formations pour élargir leurs compétences. En fonction du nombre d'enfants inscrits des stagiaires BAFA ou des animateurs issus du village viendront renforcer les équipes.

Les différents acteurs :

- 1 Directeur diplômé du BP JEPS APT et de l'UC ACM (en cour de formation), du CS TIR à L'ARC et du Surveillant Baignade
- Des agents communaux diplômés du BAFA et CAP petite enfance
- Des animateurs associatifs
- Des stagiaires BAFA

3. Objectifs

Objectifs généraux :

La commune s'appuie sur une équipe pédagogique qui souhaite accompagner les enfants et les guider dans leurs différentes démarches :

Les différents Objectifs :

- Améliorer la réussite scolaire
- Développer l'accès aux activités au plus grand nombre en particulier pour les plus démunis
- Mettre en œuvre une véritable démarche de projet participatif et concerté avec les familles, les jeunes et les associations
- Organiser la participation des jeunes aux décisions qui les concernent
- Veiller à la formation et à la qualification des intervenants

Objectifs opérationnels :

Les objectifs opérationnels seront définis lors des réunions pédagogiques entre le directeur et les animateurs, les réunions auront pour but de définir les actions utilisées afin de répondre aux objectifs généraux.

1 Améliorer la réussite scolaire :

Moyens	actions
Par la création, l'imagination et la participation.	En faisant participer les enfants aux activités sportives et socio culturel pour favoriser leur
	développement physique intellectuel.

2 Développer l'accès aux activités au plus grand nombre en particulier pour les plus démunis :

Moyens	Actions
Communication dans le village.	Rencontre avec les familles et le CCAS.

3 Mettre en œuvre une véritable démarche de projet participatif et concerté avec les familles, les jeunes et les associations :

Moyens	Actions
Par l'organisation de réunion	En faisant participer les familles, les associations et les animateurs à des réunions. Ils pourront alors donner des idées et suivre l'avancer et la réalisation des projets. Chaque personne pourra exposer ses idées.

4 Organiser la participation des jeunes aux décisions qui les concernent :

Moyens	Actions
Donner des responsabilités et de l'autonomie.	En laissant le choix et une place aux jeunes lors des réunions régulières. En leurs donnant des outils d'expressions, boite à idées, mur d'expressions.

5 Veiller à la formation et à la qualification des intervenants :

Moyens	Actions
En offrant à tous les intervenants une écoute personnalisée.	En donnant la parole aux intervenants sur leurs objectifs professionnels, et en leur proposant des formations.

Organisation des activités :

Les activités seront définies pendant les réunions pédagogiques, des programmes seront donc proposés aux familles avant les vacances. Ils pourront y retrouver **les activités sportives, socio culturelle, des sorties à thèmes et des séjours**. Durant les accueils l'équipe pédagogique s'engage à prendre en compte les rythmes de vie des enfants et donc adapter des temps de repos aux temps d'activités et de favoriser la mixité des groupes.

Organisation de la vie quotidienne :

La vie quotidienne sera organisée en fonction des activités et des programmes. En début de chaque séjour, nous ferons participer les enfants dans la mise en œuvre des règles de vie quotidienne. La mise en œuvre de ces règles aura pour but de responsabiliser les

enfants, de les avertir aux conséquences du non respect des règles, et de favoriser le « Vivre ensemble ».

Durant les temps d'accueil, l'animateur se doit d'être disponible, il doit être à l'écoute des parents et des enfants, lors des départs et des arrivées un animateur devra être présent pour accueillir ou remettre l'enfant au responsable.

Les repas sont des moments conviviaux ou l'échange entre les enfants et les animateurs est favorable. Les enfants sont invités à participer à l'élaboration des menus, du dressage de table et aux rangements.

Les animations seront établies pendant les réunions pédagogiques entre l'équipe d'animation. Des temps calmes seront proposés aux enfants entre chaque activité et après le repas.

Journée type sur les vacances scolaires + de 6 ans

- 7h30/9h00 Accueil des enfants « Hall école élémentaire »
- 9h00/9h15 briefing de journée
- 9h15/11h30 activités
- 11h30/12h00 rangement temps calme
- 12h00/13h00 repas « Cantine scolaire école élémentaire »
- 13h00/13h45 temps calme
- 13h45/16h00 activités
- 16h00/16h30 gouter
- 16h30/17h00 débriefing de journée et rangement
- 17h00/18h30 Accueil des parents « Cour ou hall école élémentaire »

Journée type sur les vacances scolaires – de 6 ans

- 7h30/9h00 Accueil des enfants « Salle motricité école maternelle »
- 9h00/9h15 briefing de journée
- 9h15/11h30 activités « Salle garderie école maternelle ou extérieur »
- 11h30/12h00 rangement temps calme
- 12h00/12h45 repas « cantine scolaire école élémentaire »
- 12h45/13h30 temps calme
- 13h30/15h00 sieste « dortoir »
- 15h00/16h00 activités « Salle garderie école maternelle ou extérieur »

- 16h00/16h30 gouter
- 16h30/17h00 débriefing de journée et rangement
- 17h00/18h30 Accueil des parents « Salle motricité école maternelle

4. Relations

Relation entre les membres de l'équipe éducative :

Le directeur est garant de la coordination des taches, le directeur travaille avec l'animateur sur la gestion administrative des dossiers, la conception des plannings d'activités et menus, l'achat de matériel, l'évaluation des différentes actions, le rangement du matériel et le bilan d'activité. Des débriefings sont organisés à la fin de chaque journée entre le directeur et les animateurs pour parler des différents événements passés.

Relation entre l'équipe éducative et les enfants :

Les animateurs sont garants de la sécurité morale et physique des enfants. L'animateur doit adopter une conduite exemplaire auprès des enfants. Il s'engage à respecter la réglementation et la législation concernant les ACM.

L'animateur veille à utiliser avec soin les locaux et le matériel (rangement, entretien). Il préserve l'environnement (emballages plastiques, papier...). Il instaure un climat de confiance et de bonne humeur entre les enfants, les animateurs et les différents acteurs.

Relation entre l'équipe éducative et les familles :

L'ensemble de l'équipe éducative se tient à la disposition des parents. L'équipe devra être à l'écoute des parents lors, des accueils, des réunions ou des retraits de dossier d'inscription, ils pourront échanger sur leurs attentes, répondre à leurs questions et parler du comportement général de leurs enfants.

5. Evaluation

Evaluation du projet pédagogique :

L'évaluation portera sur les objectifs, les actions et les moyens. Le but est de les faire évoluer dans le bon sens

Pour l'évaluation différents moyens seront utilisés :

- Pour les enfants avec des sondages et un mur de libre expression
- Pour les animateurs avec des réunions ou chacun pourra prendre la parole pour s'exprimer et des grille d'évaluation à remplir
- Pour les parents avec des sondages, et en étant à l'écoute lors des accueils.